



Rennes, le 11 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préservation de la biodiversité en Bretagne : Réunion du comité régional « trame verte et bleue »

Ce 11 février, l'État et le Conseil régional réunissaient le comité régional « trame verte et bleue » à Loudéac afin de lancer la deuxième phase d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, à savoir le plan d'actions stratégique.

Le schéma régional de cohérence écologique a pour objectif de planifier et coordonner les actions de préservation et de mise en valeur de la trame verte et bleue régionale. Cette dernière vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. La trame verte et bleue doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels. Le schéma régional sera un outil important d'aménagement et de développement durable du territoire breton.

Pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, l'État et le Conseil régional ont souhaité conduire une démarche concertée, associant les collectivités et leurs groupements, les services de l'État ou établissements publics, les représentants du monde socioprofessionnel et associatif, ainsi que les scientifiques et les usagers de la nature, permettant d'adapter au mieux le contenu du schéma aux spécificités de la Bretagne. À ce jour, près de 800 acteurs ont participé aux travaux pour élaborer le schéma.

Le diagnostic régional de la biodiversité et l'identification de la trame verte et bleue régionale, comprenant une cartographie à l'échelle du 1/100 000 ont été consolidés à l'occasion de cette réunion du comité régional. Ce rendez-vous a aussi permis de déterminer les conditions d'élaboration du dernier volet du schéma régional de cohérence écologique : le **plan d'actions stratégique** en faveur de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques en Bretagne.

Les principes de la trame verte et bleue reposent sur une intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles : l'aménagement du territoire, les infrastructures de transport, l'agriculture, etc.

Pour mener à bien la concertation autour du plan d'actions, **7 ateliers territoriaux se dérouleront entre le 12 et le 21 février**, répartis de façon à rencontrer des acteurs représentant des contextes de territoires variés. A l'occasion de ces ateliers, des priorités d'actions adaptées seront définies pour chacun des 28 « grands ensembles de perméabilité » identifiés sur le territoire breton (unités de territoires qui, à l'échelle infrarégionale, présentent des caractéristiques homogènes du point de vue des continuités écologiques).

Les partis retenus pour la construction du plan d'actions cherchent à privilégier un caractère opérationnel, en identifiant les acteurs concernés et les outils mobilisables.

Le site internet de la trame verte et bleue : www.tvb-bretagne.fr

Contacts presse :

Préfecture de région - Françoise KIEFFER : 02.99.02.11.80 ou DREAL Bretagne - Marie VERGOS : 02.99.33.42.11

Conseil régional de Bretagne – Odile BRULEY : 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57